



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 28 juillet 2022

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, le **vingt-huit juillet deux mil vingt-deux à vingt heures**, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel MAGARD, Maire

	Présent	Absent	A donné pouvoir à
Jean-Michel MAGARD	X		
Denis BELLINGER	X		
Gaëlle BESSIN	X		
Gaëlle BILBAULT (WALLERICH)	X		
Céline CARRERE (SCHOENECKER)	X		
Isabelle CORNETTE (MATOWICS)	X		
Alain COURCELLE	X		
Frédéric DROUIN		X	Fabrice MAUFAY
Charles HEINE	X		
Isabelle HIGUET (WEISS)		X	
Sébastien KOUN		X	Isabelle CORNETTE
Sandrine LECLERC (PETITJEAN)	X		
Emmanuel LEVAUX		X	
Christine MANGIN (BOESPFLUG)		X	Gaëlle BESSIN
Fabrice MAUFAY	X		
Carine PIZZITOLA (NOEL)		X	
Damien POISOT		X	Charles HEINE
Raphaël REYSZ		X	Alain COURCELLE

Nombre de conseillers	
Elus :	19
En fonction :	18
Présents :	10
Votants :	15

Date de la convocation
22 juillet 2022

Secrétaire de séance
Denis BELLINGER

Ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance

Point n° 1 : 2022 – 49 – Autorisation de poursuivre une action en justice contre « LOAM distribution » et « Aux Délices de Lucie »

Point n° 2 : 2022 – 50 – Demandes de subventions pour la création d'une maison pluriprofessionnelle

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur Jean-Michel MAGARD, Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du C.G.C.T., Monsieur Denis BELLINGER est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2022 – 49 : Autorisation de poursuivre une action en justice contre « LOAM distribution » et « Aux Délices de Lucie »

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'historique du contentieux entre la commune et les sociétés « LOAM distribution » et « Aux Délices de Lucie » pour les motifs de loyers impayés. Monsieur le Maire énonce également toutes les mises en demeure qui sont restées sans suite jusqu'à la décision d'expulsion qui a abouti à une action en justice. Monsieur le Maire informe alors l'assemblée des conclusions des parties adverses.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de la poursuite de l'action en justice contre « LOAM distribution » et contre « Aux Délices de Lucie ».
- AUTORISE Monsieur le Maire à représenter la commune et à signer tous les documents afférents à cette action en justice.

2022 – 50 : Demandes de subventions pour la création d'une maison pluriprofessionnelle

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'une maison pluriprofessionnelle et expose la possibilité d'obtenir des subventions auprès de divers instances et organismes.

Madame Gaëlle BESSIN, étant salariée du département, ne prend pas part au vote.

Après échanges et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- AUTORISE le Maire à solliciter des subventions auprès de divers instances et organismes
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Jean-Michel MAGARD

Denis BELLINGER

Gaëlle BESSIN

Gaëlle BILBAULT (WALLERICH)

Céline CARRERE (SCHOENECKER)

Isabelle CORNETTE (MATOWICS)

Alain COURCELLE

~~Frédéric DROUIN~~

Charles HEINE

Isabelle HIGUET (WEISS)

Sébastien KOUN

Sandrine LECLERC (PETITJEAN)

Emmanuel LEVAUX

Christine MANGIN (BOESPFLUG)

Fabrice MAUFAY

Carine PIZZITOLA (NOEL)

Damien POISOT

Raphaël REYSZ